Procés-Verbal de la séance du 9 Avril 2024
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

CONVOCATION :
27.03.2024

L'an deux mil vingt quatre
Le Neuf Avril à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange– KACZMAREK Marie-Thérèse – JUIF Agnès- BONNIN Christine – GIRAUDON Julie – PORTIER Sergiane- BODIN Marie – LE LIBOUX Edith
MM ANDRIAU Alain – DENIZOT Alain – GABILLAT Eric - GIBAULT Stéphane – MALASSENET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice :17
présents : 14
votants : 16

Excusés : Mme CHANTRIAUX Delphine a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange
M BISSONNIER Patrice a donné pouvoir à M ANDRIAU Alain
Non Excusé : M LECAS Medhi

M Bruno MALASSENET a été élu secrétaire

1) **Validation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration** voté à l'unanimité par l'assemblée délibérante,

2) **Approbation compte de gestion 2023**
Madame la Présidente du CCAS expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Saint Amand-Montrond à la clôture de l'exercice.
Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président du CCAS et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal:

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2023 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du CCAS pour le même exercice.
DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve,
AUTORISE Madame la Présidente à signer le compte de gestion 2023.

3) **Compte Administratif 2023 :**
Madame la Présidente donne lecture des résultats du Compte Administratif 2023 qui est en concordance avec le Compte de Gestion dressé par Madame le Trésorier de St Amand Montrond.

Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :	
Dépenses	962 065.11€
Recettes	1 006 304.00€
Résultat 2023	44 238.89€
Excédent reporté 2022	158 674.03 €
Résultat Excédent au 31.12.23	**202 912.92 €**

Section d'investissement :

Dépenses	76 617.48 €
Recettes	66 209.00 €
Résultat 2023	- 10 408.48 €
Excédent reporté 2022	13 553.27€
Résultat Excédent au 31.12.23	**3 144.79 €**

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente quitte la salle pendant le vote. Madame Marie-Ange MATHIOT, Vice-Présidente du CCAS, en tant que Présidente, fait procéder au vote.
Le Conseil d'Administration du CCAS , après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2023.

4) Affectation du résultat 2023 :

Suite à l'approbation des Compte de gestion et Compte administratif 2023, le Conseil d'Administration du CCAS constate les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
Recettes		*Dépenses*	
Recettes 2023	1 006 304.00 €	Dépenses 2023	962 065,11 €
résultat exercice 2023	*44 238,89 €*		
excédent 2022 reporté	158 674,03 €	déficit 2022	0,00 €
résultat 2023excédent	202 912.92 €		

INVESTISSEMENT			
Recettes		*Dépenses*	
Recettes 2023	66 209.00 €	Dépenses 2023	76 617.48€
résultat exercice 2023			10 408.48€
excédent 2022 reporté	13 553.27 €	déficit 2022 reporté	
résultat 2023 excédent	3 144.79 €		

RESTES A REALISER 2023 à reporter sur 2024			
Recettes	0€	Dépenses	0€
résultat RAR		*Déficit*	

BESOIN DE FINANCEMENT	
résultat investissement	3 144.79€
résultat RAR	0
Besoin de financement	0

Affectation du résultat 2023:	202 912.92 €

202 912.92 € à l'article 002

€ à 'article 1068

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité l'affectation du résultat 2023 proposé ci-dessus.

5) Approbation Budget Primitif 2024

Madame La Présidente du CCAS présente le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement à la somme de : 1 144 012.92 €
- Section d'investissement à la somme de : 24 636.79 €

Depuis le passage en M57, en matière de fongibilité des crédits, l'organe délibérant a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Le Conseil d'Administration devra se prononcer sur ce point dans le cadre du vote du budget 2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** le budget primitif 2024 et **DONNE DELEGATION** à Madame la Présidente du CCAS pour procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

6) Frais de gestion du service de repas à domicile

Après avoir pris connaissance des charges liées au service restauration, Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que le prix de revient du repas, en 2023, s'est élevé à 12.72 € et se décompose ainsi :

- alimentation	4.65 €
- frais fonctionnement et amortissement	8.07 €

Les frais de gestion du service de portage de repas à domicile s'élèvent en 2023 à la somme de 8.07€ par repas. Les membres de l'assemblée délibérante valident à l'unanimité ce montant.

7)Informations et questions diverses :

- **Travaux de réhabilitation de l'ancien logement de fonction de la Résidence Sully :** Les agents du service technique finalisent certaines tâches : pose de la toile de verre, peinture des murs et portes, mise aux normes de l'électricité. Dès que l'entreprise SOGEB aura posé les sols cette semaine, le service technique pourra poser les meubles achetés pour la cuisine et la salle de bain. L'appartement sera loué à compter du 1er Mai 2024 par une personne seule. En contrepartie d'une location à moindre coût, celle-ci devra veiller à la fermeture de l'établissement tous les soirs ainsi que sortir et rentrer les poubelles de l'établissement,
- **Absence d'un agent** pour des raisons de santé suite à un accident de travail depuis le mois d'octobre 2023,
- **Recrutement d'un agent au service administratif** qui répond aux attentes et besoins du service,
- **Absence pour congé maternité d'un agent du service administratif** à compter de mi-juillet 2024,
- **Le service des encombrants** a été sollicité par 7 foyers lors de leur passage en date du 14 Mars 2024,
- **Ouverture des plis pour le projet centre de loisirs :** le 19 Avril 2024, à la demande de l'architecte, un comité restreint composé par Mme DULUC, M LEMMET et Mme MORAND secrétaire générale se réunira. L'analyse des offres s'effectuera dans un second temps.
- **Fête du 1er à la Résidence Sully :** Mme DULUC a sollicité des devis pour un brin de muguet à remettre à chaque résident et professionnel auprès des fleuristes locaux. A ce jour une seule proposition tarifaire est connue soit 2.50€ le brin. Mme DULUC sollicite les élus pour leur présence ou non lors de cette festivité qui aura lieu le mercredi 1er Mai 2024 à 11h30 à la résidence.
- **Olympiades 2024 :** Mme MARTIN, Directrice du CCAS, sollicite les membres du Conseil d'Administration du CCAS pour savoir qu'elles seront les personnes présentes pour participer à l'organisation de cette manifestation qui aura lieu le vendredi 11 Octobre 2024 à la salle des fêtes de DUN sur AURON.
- **Mercredi 26 Juin 2024 à 15h à la Résidence Sully :** Présentation du répertoire des choristes de la Résidence Sully aux enfants du Centre de loisirs de la commune et aux élus du Conseil d'Administration.
- **Mercredi 19 Juin 2024 à 15h Centre Socioculturel:** Présentation d'une pièce de théâtre, par les jeunes artistes âgés de 6 à 18 ans, de la Carrosserie MESNIER de Saint Amand Montrond aux résidents ainsi qu'aux enfants du centre de loisirs d'ORVAL et aux élus du Conseil d'Administration.

Fin de la séance : 20h35

Le Secrétaire de séance

Bruno MALASSENET

La Présidente du CCAS

Clarisse DULUC